Ombudsman
ONTARIO

ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Attention : Embargo jusqu'à 11 h le 29 juin

Le Rapport annuel de l'Ombudsman souligne la surveillance « essentielle » sur le secteur public durant la pandémie, ainsi que des améliorations et des lacunes

En traitant 20 015 cas, le chien de garde « a veillé à la transparence, à la responsabilisation, à l'équité et au respect des droits de la personne »

(TORONTO – 29 juin 2021) L'Ombudsman de l'Ontario Paul Dubé a souligné aujourd'hui l'importance d'une surveillance indépendante sur les services publics en temps de crise – et il a attiré l'attention sur de graves lacunes dans les secteurs de la santé publique et du maintien de l'ordre.

Dans son Rapport annuel 2020-2021, l'Ombudsman explique en détail comment son Bureau a aidé des milliers d'Ontarien(ne)s à s'orienter au milieu des renseignements confus et évoluant rapidement sur les services publics pendant la pandémie de COVID-19. Qu'il s'agisse de simples renvois ou d'enquêtes complexes, les interventions du personnel de l'Ombudsman ont permis de combler des lacunes de systèmes sous pression.

« C'est précisément dans des circonstances comme une pandémie mondiale que les citoyen(ne)s ont plus que jamais besoin de leurs gouvernements et de leurs services publics », dit M. Dubé dans son rapport. « Dans tout ce contexte, notre personnel a démontré qu'une surveillance indépendante des services publics est essentielle, surtout en temps de crise. Il a veillé à la transparence, à la responsabilisation, à l'équité et au respect des droits de la personne. »

Le rapport cite les faits marquants du traitement de 20 015 plaintes par le Bureau, entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021. Par exemple, le personnel de l'Ombudsman :

- A aidé des centaines de personnes à résoudre des problèmes de services et de prestations grâce à des aiguillages de dossiers et des demandes de renseignements.
- A soulevé des « préoccupations urgentes et constantes » auprès de haut(e)s responsables du gouvernement, concernant des groupes vulnérables touchés par la pandémie, comme les détenu(e)s, les personnes qui dépendent des services sociaux ou qui ont des besoins particuliers complexes, ainsi que les enfants et les jeunes pris(es) en charge et placé(e)s sous garde.
- A fourni des conseils aux municipalités sur les pratiques exemplaires de réunions de conseil par voie électronique, qui sont devenues légales pour la première fois en raison de la pandémie et qui ont entraîné une brusque augmentation des plaintes et des demandes de renseignements auprès de l'Ombudsman.

- A cerné des problèmes de communication et de prestation de services dans diverses organisations, menant ainsi à des modifications de pratiques et de politiques.
- A progressé dans deux enquêtes systémiques majeures sur des secteurs gravement touchés par la pandémie – la surveillance des soins de longue durée et les retards à la Commission de la location immobilière. De nouvelles enquêtes sont également en cours sur la fermeture de centres de justice pour la jeunesse dans le Nord de l'Ontario et sur les coupures dans les programmes en français à l'Université Laurentienne.

De plus, en mai 2021, le ministère de la Santé a accepté toutes les recommandations de l'Ombudsman visant à améliorer la surveillance ministérielle des services d'ambulance. Le gouvernement a également accueilli favorablement les recommandations faites par la Commissaire aux services en français, Kelly Burke, dans son Rapport annuel inaugural, publié par le Bureau de l'Ombudsman en décembre 2020.

Cependant, la pandémie a également révélé la nécessité de plus de contrôle et d'action dans deux domaines clés, souligne l'Ombudsman :

- Les bureaux de santé publique ne sont assujettis à aucune surveillance indépendante. Ils sont exclus du mandat de l'Ombudsman (qui a reçu 87 plaintes à leur sujet en 2020-2021), et de celui de l'Ombudsman des patients au ministère de la Santé. « J'encourage le gouvernement à établir au plus vite une surveillance indépendante des bureaux de santé publique », dit M. Dubé dans son rapport.
- Le gouvernement n'a pas entièrement mis en œuvre la législation de 2019 visant à élargir la surveillance des services de police, et le ministère du Solliciteur général n'a pas donné suite à la plupart des recommandations présentées par l'Ombudsman en 2016 pour améliorer la formation des policiers à la désescalade dans les situations de conflit. « Je crains que l'inertie de la réforme, face aux tragédies qui continuent, ne mine encore davantage la confiance du public envers la police », écrit-il.

M. Dubé a reconnu les « efforts considérables » faits par les fonctionnaires de tous les niveaux, partout en Ontario, pour relever les multiples défis posés par la COVID-19, et il a attribué les résultats obtenus par son Bureau à « nos relations de travail établies de longue date dans l'ensemble du secteur public ».

Il a aussi souligné que tout au long de la pandémie, son Bureau et ses homologues partout au Canada et dans le monde entier ont collaboré à des questions communes, comme l'élaboration de lignes directrices en matière d'équité pour les passeports vaccinaux, et le soutien aux nouveaux principes adoptés par les Nations Unies pour renforcer les institutions d'ombudsman partout dans le monde.

L'Ombudsman est un officier indépendant et impartial de l'Assemblée législative de l'Ontario qui examine et règle les plaintes du public sur des organismes du gouvernement provincial, ainsi qu'au sujet des services en français, de la protection de l'enfance, des municipalités, des universités et des conseils scolaires. Il n'infirme pas les décisions des représentant(e)s élu(e)s, et ne définit pas de politique publique, mais il fait des recommandations pour promouvoir l'équité, la transparence et la responsabilisation

dans l'administration. Les recommandations de l'Ombudsman ont été massivement acceptées par le gouvernement. M. Dubé a été nommé pour un deuxième mandat de cinq ans à titre d'Ombudsman à compter du 1er avril 2021.

Also available in English

Voir aussi : Rapport annuel, Faits et points saillants, Mot d'ouverture de l'Ombudsman, et vidéo de sa conférence de presse à www.ombudsman.on.ca

Pour plus de renseignements, contacter :
Linda Williamson, Directrice des communications – lwilliamson@ombudsman.on.ca

Ombudsman
ONTARIO

ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Rapport annuel 2020-2021 – Faits et points saillants

Les chiffres – Cas reçus

Total des cas reçus, 1er avril 2020-31 mars 2021 : 20 015

Établissements correctionnels : **3 691** (p. 16)
Municipalités : Questions générales – **2 281** (p. 24); Réunions à huis clos – **94** (p. 30)
Conseils scolaires : **569** (p. 34)
Universités : **213** et collèges : **200** (p. 38)
Organisme qui a suscité le plus de plaintes : Tribunaux décisionnels Ontario (**935** cas – p. 22)

Cas reçus par l'Unité des enfants et des jeunes, et à propos des centres de justice pour la jeunesse : **1 402** (p. 40)
Cas reçus par l'Unité des services en français : **267** (p. 67)

Les 10 principaux organismes provinciaux et établissements correctionnels par nombre de cas : p. 77

34 % des cas réglés en une semaine, **50 %** réglés en deux semaines

Quoi de neuf en 2020-2021 – Tendances des plaintes et travail proactif

- Des détenu(e)s qui étaient en isolement cellulaire complet et privé(e)s de services en raison des restrictions imposées par la COVID-19 ont reçu des soins de santé et pu suivre des programmes culturels/religieux, et ont obtenu des téléphones pour communiquer avec leurs proches et leurs avocats (pages 19-21).
- Un établissement correctionnel a modifié ses pratiques après que plusieurs détenus se sont plaints d'avoir été fouillés à nu dans le champ de vision des caméras de sécurité (p. 23).
- Plusieurs municipalités ont amélioré leurs communications publiques et fourni des réponses aux résident(e)s sur les procédures et processus locaux (p. 26).
- Le personnel de l'Ombudsman a communiqué des pratiques exemplaires aux municipalités sur les protocoles locaux de gestion des plaintes et la conduite des commissaires à l'intégrité (p. 27).
- L'examen effectué par l'Ombudsman au sujet de 160 plaintes concernant des règlements sur le bruit, relativement à des mosquées qui avaient diffusé l'appel à la prière du soir dans quatre municipalités pendant le Ramadan en 2020, a conclu que les municipalités avaient suivi des processus raisonnables (p. 28).
- Le personnel de l'Ombudsman a conseillé des municipalités pour garantir le respect de la transparence et des règles des réunions publiques lors de réunions par voie électronique. L'Ombudsman a enquêté sur 80 plaintes à propos de réunions à huis clos – soit le double de l'année précédente (p. 31).

- L'Ombudsman a signalé une lacune dans la *Loi sur les municipalités*, qui pouvait permettre aux membres d'un conseil de contourner les règles des réunions publiques par le biais de discussions virtuelles ou de courriels (p. 31).
- La Société d'évaluation foncière des municipalités a examiné sa base de données désuète et la façon dont elle traite les demandes de soutien aux écoles, à la suite de plaintes alléguant que des désignations de soutien aux conseils scolaires de langue française avaient été attribuées par défaut aux conseils scolaires de langue anglaise (p. 36).
- Plusieurs sociétés d'aide à l'enfance ont modifié leurs pratiques après que l'Unité des enfants et des jeunes, au Bureau de l'Ombudsman, a soulevé des plaintes concernant des appels passés à la police par ces sociétés pour lui demander d'intervenir auprès de jeunes placé(e)s sous leur garde (p. 42).
- Le personnel de l'Ombudsman a relevé des incohérences dans les établissements de justice pour la jeunesse, entre autres relativement à l'utilisation du gaz poivré et des normes d'enquêtes locales (p. 44).
- La sous-ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a reconnu que des mesures plus importantes auraient pu être prises pour s'assurer que les personnes bénéficiant de prestations étaient au courant de la prestation d'urgence allouée par la province en raison de la pandémie (p. 50).
- Le ministère des Transports a accepté d'informer l'Ombudsman de ses stratégies visant à résorber des arriérés massifs pour les examens de conduite, résultant des fermetures en raison de la pandémie (p. 54).
- Le personnel de l'Ombudsman a travaillé avec trois ministères (Services gouvernementaux, Santé et Transports) pour régler des plaintes au sujet de cartes d'identité qui n'étaient pas adaptées aux personnes ayant plusieurs prénoms (p. 60).
- La Commissaire aux services en français a fait part de ses préoccupations concernant le fait que l'information sur les nouveaux décrets d'urgence n'était pas communiquée en français (p. 69).

Rapports publiés

Surveillance 911 (mai 2021) : Le ministère de la Santé a accepté chacune des 53 recommandations faites par l'Ombudsman pour améliorer les processus ministériels d'enquête sur les plaintes concernant les services d'ambulance (p. 57).

Rapport annuel de la Commissaire aux services en français (décembre 2020) : Le gouvernement a accueilli favorablement les huit recommandations de la Commissaire Kelly Burke visant à améliorer la planification des services en français, et préconisant entre autres que chaque ministère soumette un plan et que la ministre des Affaires francophones présente un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces plans, à compter de 2022. Le prochain rapport annuel de la Commissaire et ses recommandations seront publiés à la fin de 2021.

Enquêtes sur les réunions municipales à huis clos : L'Ombudsman a publié 26 rapports et 11 lettres concernant des enquêtes sur 47 réunions dans 41 municipalités. Il a trouvé 8 réunions illégales, 10 violations de procédure, et a fait 30 recommandations de pratiques exemplaires. Ces rapports peuvent être consultés dans Réunions publiques : Recueil de cas, à www.ombudsman.on.ca.

Le point sur les enquêtes

Enquêtes nouvelles et en cours

- Fermetures de centres de justice pour la jeunesse à Kenora et Thunder Bay (ouverte en mars 2021), p. 44.
- Coupures des programmes en français à l'Université Laurentienne (ouverte en juin 2021), p. 69.
- Surveillance des soins de longue durée durant la pandémie (ouverte en juin 2020), p. 58.
- Retards à la Commission de la location immobilière (ouverte en janvier 2020), p. 63.

Le point sur des enquêtes précédentes sélectionnées

Une question de vie ou de mort (2016) : La plupart des recommandations clés de l'Ombudsman – dont l'élaboration d'un nouveau modèle de recours à la force privilégiant la désescalade plutôt que l'utilisation des armes, et davantage de formation obligatoire à la désescalade pour les forces de police partout dans la province – n'ont pas été mises en œuvre. L'Ombudsman examine si une enquête de suivi s'avère nécessaire (p. 17).

Les oubliés de la surveillance (2017) : La plupart des recommandations de l'Ombudsman visant à améliorer le suivi des détenu(e)s placé(e)s en isolement ont été mises en œuvre, mais le gouvernement n'a toujours pas instauré la *Loi de 2018 sur la transformation des services correctionnels*. Cette loi déterminerait de nouvelles limites au recours à l'isolement et imposerait des examens indépendants réguliers des placements (p. 22).

Dans l'impasse (2016) : Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a appliqué 48 des 60 recommandations de l'Ombudsman pour améliorer les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, qui se trouvent en situation de crise. Toutefois, le personnel de l'Ombudsman a traité plus de 40 nouveaux cas en 2020-2021 concernant des adultes aux besoins particuliers complexes qui se trouvaient dans l'incapacité de trouver des placements – plusieurs de ces cas étant exacerbés par la pandémie (p. 51).

Entre marteau et enclume (2005) : Le personnel de l'Ombudsman continue de traiter des cas individuels où des parents d'enfants ayant des besoins particuliers complexes doivent renoncer à la garde de leurs enfants afin d'obtenir des soins pour eux. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires s'est engagé à examiner ses processus afin de déterminer les améliorations possibles et il a publié des directives à l'intention des organismes et des sociétés d'aide à l'enfance sur la façon d'aiguiller de tels cas (p. 51).

Faits saillants de cas individuels – Comment l'intervention de l'Ombudsman a aidé

- Un détenu a obtenu l'accès à un nouveau compte téléphonique pour joindre son avocat après le décès de sa mère (p. 19).
- Un détenu qui n'avait pas reçu de consultation du personnel de santé mentale dans son établissement correctionnel depuis des mois a été mis en contact avec un psychiatre (p. 21).
- Une détenue transgenre qui s'était plainte d'être placée dans une unité de protection pour hommes a pu rencontrer une travailleuse sociale afin de discuter de son placement (p. 21).

- Un groupe de résident(e)s a reçu des remboursements pour des frais d'inspection de propriété qui n'étaient pas autorisés par les règlements de leur municipalité (p. 28).
- Un logement a été trouvé pour une mère célibataire de cinq enfants dont la demande avait été tout d'abord refusée en raison d'une dette qui remontait à 15 ans auparavant (p. 29).
- Un conseil scolaire est passé outre sa liste d'attente pour l'apprentissage en ligne afin de trouver une place pour l'enfant d'une femme immunodéprimée (p. 35).
- Un étudiant a reçu 11 600 $ du RAFEO à la suite de la résolution d'un problème technique qui avait entraîné le rejet de ses demandes (p. 38).
- Une étudiante qui avait dû abandonner ses cours en raison d'une maladie mentale a obtenu le remplacement de sa note d'échec par un « abandon », et son université a révisé son processus d'appel des notes universitaires (p. 39).
- Un jeune pris en charge a obtenu un chien d'assistance et son centre de traitement a élaboré une nouvelle politique sur les animaux d'assistance (p. 47).
- Le Bureau des obligations familiales a créé un nouveau plan de paiement de pension alimentaire pour un homme qui avait perdu son entreprise en raison de la pandémie (p. 48).
- Les paiements de soutien aux personnes handicapées ont été rétablis après avoir été accidentellement coupés pour une femme qui ne parvenait pas à joindre sa travailleuse sociale (p. 50).
- Un père et ses deux enfants qui risquaient de se retrouver sans logis ont obtenu le rétablissement de leurs prestations d'Ontario au travail (p. 50).
- Des placements en établissement ont été trouvés pour deux adultes autistes atteints de troubles du comportement qui étaient hébergé(e)s dans des hôpitaux depuis plus de deux ans (p. 51).
- Une mère a reçu un remboursement de 1 100 $ que le Bureau des obligations familiales avait saisis sur ses prestations de chômage, pour la pension alimentaire de ses enfants, car il s'est avéré que le père des enfants était décédé et que les enfants vivaient avec elle (p. 52).
- Le ministère de la Santé a modifié son système automatisé car des personnes qui avaient demandé des subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales avaient vu leurs demandes rejetées, mais avaient obtenu une allocation d'hébergement, et ceci sans explication (p. 57).
- Une femme a reçu près de 700 $ pour des paiements non effectués par le Programme provincial d'appareils et accessoires fonctionnels, car ses chèques avaient été retournés comme non distribuables (p. 59).
- Le ministère de la Santé de l'Ontario s'est engagé à veiller à ce que les accords avec des tiers comprennent des dispositions sur les services en français après avoir appris qu'une voyageuse ayant subi un dépistage de COVID-19 à l'aéroport Pearson de Toronto n'avait pas été servie en français (p. 70).
- Après s'être plaint pendant quatre ans du bruit excessif d'une usine voisine, un homme a été informé par des fonctionnaires de la province que le bruit dépassait effectivement les normes provinciales et qu'une enquête était en cours (p. 72).

Ombudsman
ONTARIO

ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Rapport annuel 2020-2021 – Mot d'ouverture de l'Ombudsman

Bonjour et merci à toutes celles et à tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui, en personne, en ligne et au téléphone.

Je suis heureux d'être de retour à Queen's Park pour présenter mon rapport annuel, après tant de mois de travail à distance.

Je tiens à souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, dont les Mississaugas de Credit, les Anishnabeg, les Chippewas, les Hadenosaunee et les Wendats, et que c'est aujourd'hui le lieu de résidence de nombreux peuples des Premières Nations, peuples inuits et peuples métis.

Je suis ici pour vous parler du travail que mon Bureau a accompli au cours du dernier exercice financier afin d'aider les Ontarien(ne)s à résoudre des problèmes dans l'ensemble du secteur public provincial.

Il est important de reconnaître la gravité de la situation que notre province a dû affronter pendant cette période : plus de 9 000 Ontarien(ne)s sont mort(e)s de la COVID-19, et près de 550 000 ont contracté le virus. Tous les aspects de notre secteur public et de notre secteur privé en ont souffert.

Alors que nous cherchons à tirer des leçons de cette crise et à les mettre en œuvre, souvenons-nous du travail et des sacrifices incroyables de tant de personnes dans cette province. Dans mon rôle de « chien de garde » de la majeure partie du secteur parapublic, je tiens à saluer la coopération et les efforts considérables des fonctionnaires aux niveaux provincial et local, qui nous ont aidé(e)s à résoudre plus de 20 000 plaintes au cours du dernier exercice financier.

Les Ontarien(ne)s ont compté plus que jamais sur les services publics pendant cette période, mais ils(elles) les ont aussi trouvés plus compliqués et plus difficiles d'accès. Comme les directives, les plans, les politiques et les programmes évoluaient sans cesse en fonction de la situation constamment changeante de la santé publique, beaucoup ont fait appel à nous pour les aider à obtenir des services et des renseignements quand ils(elles) se sentaient perdu(e)s et dépassé(e)s.

Les exemples de cas décrits dans mon rapport témoignent des nombreuses façons dont nous rendons service aux Ontarien(ne)s et dont nous améliorons la gouvernance – en favorisant la transparence, la responsabilisation, l'équité et le respect des droits. Nous avons aidé des milliers de personnes à obtenir l'information dont elles avaient besoin, et les services qu'elles demandaient, tout en travaillant à distance, comme la plupart des membres de la fonction publique.

Pour les personnes vulnérables, comme les détenu(e)s dans les prisons provinciales, les enfants et les jeunes pris(es) en charge et placé(e)s sous garde, ou les Ontarien(ne)s qui comptaient sur leurs prestations sociales et qui se trouvaient dans

l’incapacité de joindre leurs travailleur(euse)s sociaux(ales), le fait que notre personnel puisse les mettre en contact avec la bonne personne s’est avéré particulièrement utile. Ou même, comme l'a dit un père qui a demandé notre aide au sujet de ses prestations d'Ontario au travail, notre intervention a « changé sa vie ».

Nous avons aidé bien des gens à régler des problèmes avec les divers programmes gouvernementaux de secours et de prestations d'urgence, et nous avons aussi incité les responsables de ces programmes à aider les personnes dont la demande avait été injustement refusée.

Parfois, nous avons simplement orienté les gens vers des informations – par exemple, quand ils s'inquiétaient de l'expiration imminente de leur carte Santé ou de leur certificat de mariage. D'autres fois, nous avons fait des demandes pressantes auprès de fonctionnaires à de nombreux niveaux – par exemple, pour aider des adultes aux besoins particuliers complexes qui languissaient dans des hôpitaux parce que le placement et le soutien attendus étaient retardés par la pandémie.

Un autre aspect important de notre travail consiste à être proactif et à offrir des conseils au gouvernement. Par exemple, quand les réunions municipales sont devenues virtuelles pour la première fois, nous avons tiré parti de notre expertise en matière de réunions publiques et nous avons conseillé les municipalités sur la manière de s'assurer que leurs réunions électroniques étaient conformes à la loi.

Bien sûr, nous sommes connu(e)s pour nos enquêtes systémiques, et nous avons poursuivi plusieurs d'entre elles dans le contexte de la pandémie. Le mois dernier, après la publication de notre tout dernier rapport d'enquête, le ministère de la Santé a accepté toutes les recommandations que j'avais formulées en vue d’une refonte de sa surveillance sur les services d’ambulance. Nous avons également bénéficié d'une excellente coopération de la part de ce Ministère et du ministère des Soins de longue durée dans le cadre de notre enquête actuelle sur la surveillance exercée par la province sur les soins de longue durée pendant la pandémie.

Nous avons aussi constaté des progrès et des réformes à la Commission de la location immobilière, alors que notre enquête sur les retards à la Commission se poursuit. De plus, nos deux nouvelles enquêtes progressent, l'une sur la fermeture de deux centres de justice pour la jeunesse dans le Nord, et l'autre sur les coupures dans les programmes de langue française à l'Université Laurentienne.

Je suis heureux de dire que dans les secteurs les plus récemment placés sous notre mandat – les services en français, et les enfants et les jeunes – nous avons beaucoup accompli pour assurer le respect des droits des francophones et des jeunes pris(es) en charge.

Le premier rapport annuel de la Commissaire Kelly Burke et ses recommandations sur l'amélioration des services en français ont été bien accueillis en décembre, et elle rendra compte de notre travail en détail dans ce domaine plus tard cette année.

Notre Unité des enfants et des jeunes a travaillé sans relâche pour s'assurer que les préoccupations des jeunes pris(es) en charge sont entendues. Elle participe chaque semaine à des réunions avec de haut(e)s responsables du gouvernement et des dirigeant(e)s de la protection de l'enfance afin de discuter des questions émergentes, et

elle effectue régulièrement un travail de proximité virtuel avec les enfants pris(es) en charge et les prestataires de services. Elle a signalé des tendances inquiétantes de plaintes, par exemple le fait que des sociétés d'aide à l'enfance font appel à la police pour intervenir auprès d’enfants dont elles ont la charge.

Tous ces exemples sont la preuve de la valeur d'une surveillance indépendante. Et ceci m'amène à parler de deux domaines dans lesquels le manque de surveillance et d'action nuit au public, à mon avis : les bureaux de santé publique et les services de police.

Les bureaux de santé publique, qui ont joué un rôle si important dans nos vies toute l'année dernière, ne font l'objet d'aucune surveillance indépendante. Non seulement mon Bureau n'a pas pu traiter les plaintes que nous avons reçues à leur sujet, mais nous n'avons pas pu les faire remonter auprès de l'Ombudsman des patients, ni ailleurs. Pour que tout organisme public fonctionne bien, il faut une surveillance, un mécanisme de plainte et un moyen d’obtenir le traitement des plaintes.

Par ailleurs, après une année de manifestations appelant à une réforme de la police dans toute l'Amérique du Nord, je dois constater le manque regrettable de progrès dans la mise en œuvre de mes recommandations de 2016 visant à améliorer la formation de la police à la désescalade. De plus, certaines parties de la nouvelle loi sur le maintien de l'ordre, qui élargirait le droit de regard de mon Bureau à tous les organismes de surveillance de la police dans la province, ne sont toujours pas entrées en vigueur.

J'encourage le gouvernement à combler ces lacunes dans la surveillance de la police et des bureaux de santé publique, dans le cadre de ses efforts pour appliquer les leçons tirées de cette année de pandémie.

Et maintenant, je me ferai un plaisir de répondre aux questions des journalistes.